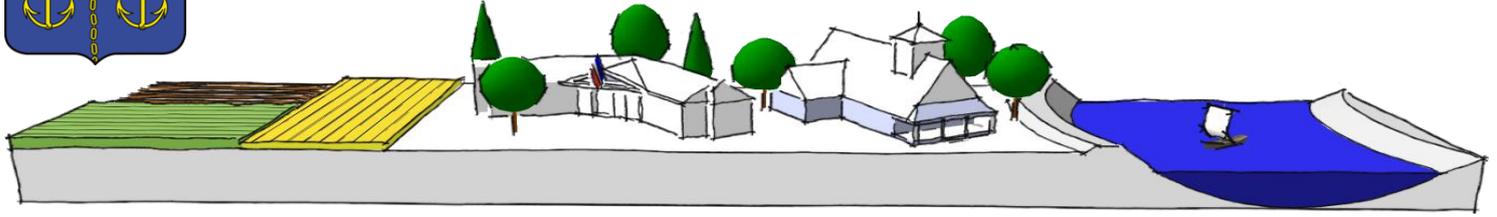




# LE PETIT SAINT PÈROIS



Bulletin Municipal – Mai 2008.

N ° 1

## La nouvelle équipe municipale



De gauche à droite : NICOT Marie Rose, LUTTON Hervé, CLOUTIER Jacky, PIÈTRE Martine, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, THAUVIN Christine, FOULON Patrick, TELLIER Didier, THOREL Franck, BERRUÉ Didier, EVEZARD Hélène, KAZMIERCZAK Claudine, BRETON Denis, MARTIN Annie.

## Le mot du Maire

*Premier mandat, premiers pas dans la vie de Maire, premiers conseils municipaux, premier rendez-vous en mairie, première cérémonie en hommage au dernier poilu avec les enfants de l'école... Ces premières semaines passées à gérer les affaires de la commune (et je vous remercie à nouveau, de la confiance que vous nous avez accordée) ont été riches : riches en émotions, en doléances, en informations, en contacts avec les différents services de l'Etat, parfois complexes mais nécessaires à la bonne marche d'une commune.*

*Ces entretiens à l'écoute des uns et des autres, avec des échanges chaleureux et conviviaux avec souvent un brin d'humour, élément si important qui manque tant de nos jours pour simplement mieux dialoguer, se comprendre. C'est dans cet état d'esprit que j'espère vous servir le mieux qu'il me sera possible, même si les premiers nuages gonflés d'éclair et de foudre tentent de percer afin de voiler ces premières semaines ensoleillées. Ce n'est pas ces quelques giboulées de printemps qui viendront ternir l'enthousiasme, la solidarité, l'envie de vous servir, avec l'équipe qui m'entoure au quotidien et que je remercie déjà pour sa présence à mes côtés.*

Avec tout mon dévouement P. FOULON



## Edito

*Chose promise, chose due, nous nous étions engagés à écrire un petit journal plus fréquent que le bulletin municipal annuel, eh bien le voilà.*

*Il ne paraîtra que lorsque l'actualité de notre commune le demandera, mais il nous paraît important de vous donner les informations le plus rapidement possible.*

*Cette parution ne se substituera pas au site Internet que nous allons créer (dont vous aurez des nouvelles dès que possible), mais viendra en complément.*

*Dans ce bulletin nous traiterons des actualités de la commune, bien entendu mais également des informations des associations, des manifestations qui pourraient avoir lieu dans les environs, et de toutes choses utiles dont vous pourriez avoir besoin.*

*Nous souhaitons également que les personnes désireuses de voir publier une information dans ce " petit Saint Pérois " prennent contact avec la commission communication.*

## Sommaire

*Page 1 : Le conseil municipal - le mot du Maire - l'édito.*

*Page 2 : Le comité des fêtes, c'est fini !*

*Page 3 : le programme de la caravane de Loire à Saint Père*

*Page 4 : Les nouvelles du conseil municipal – Les informations diverses*

## **Le comité des fêtes, c'est fini !**

*Cette association (régie par la loi de 1901) est née en 1984. Son but est l'animation de la commune de St PERE sur LOIRE, d'organiser et de conduire des manifestations à caractère festif et culturel, sous toutes leurs formes, à l'exception de tout caractère politique, syndical et religieux.*

*Ce comité a été successivement présidé par Claude BIDAULT, Eric ORCIN, Jean-Pierre WARTELLE, Marc DESBOIS, Alain QUELIN, Dominique BAILLY.*

### Les dernières assemblées du comité des fêtes



#### *Le 03/04/2008 : Assemblée générale ordinaire*

*Après avoir donné lecture des rapports moral et financier, la présidente demande si la municipalité peut lui donner le nom des 4 membres de droit qu'elle a désignés.*

*A cette requête la municipalité répond que, par souci d'équité avec les autres associations de la commune, elle ne souhaite pas installer des conseillers municipaux dans le bureau du comité des fêtes et bouleverser une organisation bien installée*

*Dès lors une assemblée extraordinaire sera programmée afin d'entériner le statut modifié, à savoir le paragraphe stipulant que la municipalité doit fournir 4 membres de droit pour le bureau du comité des fêtes.*

*Un pot convivial clôtura cette assemblée*



#### *Le 10/04/2008 : Assemblée extraordinaire et ordinaire (approbation nouveaux statuts, élection membres du conseil d'administration)*

*Articles modifiés par le comité des fêtes en assemblée extraordinaire*

- Celui faisant suite à la demande de la municipalité concernant la présence de 4 conseillers municipaux comme membres de droit dans le bureau du comité des fêtes.*
- Et l'article 19 concernant les bénéficiaires en cas de dissolution de l'association; l'école publique de la commune ayant été retirée au profit d'associations caritatives tel que le Téléthon ou les Restos du Cœur.*

*Est ce un hasard ou un vœu délibéré de ses membres de ne rien laisser dans la commune qui l'a pourtant soutenue pendant des années et qui aurait continué à le faire sans aucune retenue ?*

*Pendant l'assemblée ordinaire qui a suivi, tous les membres du bureau (sauf une personne) se sont prononcés démissionnaires ou ne se représentaient pas. L'assemblée fut close sans candidat déclaré à la reprise faute de délai. Une réunion informelle des membres du bureau continua pour débattre des suites à donner*



#### *Le 25/04/2008 : Assemblée générale extraordinaire (dissolution et présentation du liquidateur)*

*C'est sans avoir écouté la proposition de la commission « associative et culturelle » de la commune (qui proposait au bureau du comité des fêtes une liste de personnes qui après avoir réfléchi se portaient volontaires pour reprendre le flambeau) que la dissolution du comité des fêtes a été votée. En annonçant aussitôt que le liquidateur était Mme BAILLY Dominique.*

### Position de la municipalité

*La municipalité n'admet pas qu'une association à but non lucratif toujours soutenue par la mairie et l'impôt St pérois change son statut afin de sanctionner les habitants.*

### **Appel aux bonnes volontés**

*Si vous avez envie de vous investir dans une association (déjà une dizaine de personnes) ayant pour but d'organiser des festivités dans la commune, n'hésitez pas à les rejoindre! Il suffira de vous faire connaître en mairie. La municipalité s'engage à aider de son mieux cette nouvelle association de sorte que cette situation ne perdure pas.*

## La caravane de Loire à Saint Père



*Dans le cadre de la caravane de Loire qui se déroulera du 27 juin au 06 juillet 2008, de nombreuses communes ligériennes organisent des animations.*

*(Programme complet sur [www.caravaneloire.com](http://www.caravaneloire.com))*



La commune de Saint Père organise une journée de festivité le :

**Samedi 28 juin 2008**

Au bord de la Loire : Aire de loisirs et jardins publics du Vieux Bourg

### Le programme :

-  à 14h00 : Concours amical de pétanque en doublette (inscription sur place à partir de 13h00)
-  à partir de 14h00 : Animation V.T.T. pour les jeunes de moins de 14 ans
-  à partir de 14h00 jusqu'à 18h30 : Guinguette avec l'orchestre « Musette 2000 »
-  de 15h00 à 18h00 : Animations pour les enfants : sculpture sur ballons, maquillage
-  à 18h00 : Apéritif offert par la municipalité
-  à 19h00 : Repas sous barnum (sur réservation à effectuer en mairie avant le 20/06/2008) avec ambiance musicale assurée par l'orchestre
-  à 21h30 : Retraite aux flambeaux
-  à 22h30 : Brandon
-  à 23h00 : Feu d'artifice

**Réservez dès maintenant votre journée pour ce moment de convivialité dans notre commune.**

Ne tardez pas à retenir vos places pour le repas, elles sont comptées.  
Votre présence sera un encouragement pour les organisateurs et les bénévoles.

### Les menus :

**Repas adulte : 15 €**

Sangria

Méli-mélo de lapin, confiture d'oignons

Tournedos de sandre au lard

Pommes vapeur et riz pilaf

Salade et camembert

Tarte Tatin et glace vanille

Café

Boissons : Muscadet, Côtes du Ventoux rouge,  
eau minérale

**Repas enfant : 5 €**

Carottes râpées

Jambon

Chips

Gruyère

Dessert

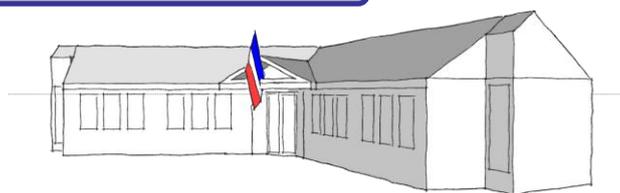
Jus de fruit

## Des nouvelles du conseil municipal



### Le conseil municipal du 14/03/2008 :

- Mise en place du conseil municipal et installation des conseillers municipaux.
- Election du Maire.
- Vote pour déterminer le nombre d'adjoint : le nombre est fixé à 4 sans que cela ne coûte plus cher aux administrés car les indemnités du Maire et des adjoints sont revues à la baisse.
- Election des 4 adjoints.



Le Maire : **M. FOULON Patrick**

Le 1<sup>er</sup> adjoint : **M. BRETON Denis**

Le 2<sup>ème</sup> adjoint : **Mme KAZMIERCZAK Claudine**

Le 3<sup>ème</sup> adjoint : **Mme THAUVIN Christine**

Le 4<sup>ème</sup> adjoint : **M. CLOUTIER Jacky**



### Le conseil municipal du 04/04/2008 :

- Vote du budget :
  - Le budget fonctionnement s'équilibre à 867020,39 €
  - Le budget investissement s'équilibre à 577806,07 €
  - Le budget fonctionnement assainissement s'équilibre à 143859,01 €
  - Le budget investissement assainissement s'équilibre à 116453,00 €
- Les taxes directes locales ne seront pas modifiées.
- Détermination des commissions : liste jointe dans ce bulletin municipal.
- Autorisation est donné au Maire pour négocier à l'amiable l'acquisition du terrain nécessaire pour la nouvelle station d'épuration ce qui va éviter l'expropriation donc gagner du temps et de l'argent.
- Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées avec une baisse permettant de financer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.
- Il est décidé de prendre note des questions ou des réflexions du public après la clôture de la séance, la ou les réponses éventuelles seront données au conseil suivant.
- Il est rappelé qu'un adjoint est présent en mairie aux heures d'ouverture normale de la mairie, sauf en cas de réunion à l'extérieur.
- Il est rappelé que les commissions " environnement fleurissement ", " associative et culturelle ", " interquartiers-intergénération " et " communication " sont ouvertes au public, les volontaires sont priés de se faire connaître en mairie.

## Les informations diverses



À l'approche de l'été, il est rappelé que les feux de déchets sont interdits dans la commune.



La commission environnement réfléchit actuellement sur une meilleure gestion des déchets verts produits sur la commune.

Rappel : Le dépôt de tout autre produit sur le site de la Cognée est interdit. (une poubelle destinée à recueillir les emballages éventuellement utilisés pour le transport sera prochainement installée)

**D** Le club d'éducation canine Saint Péroise organise un concours de chien d'utilité les 5 et 6 juillet à Saint Père sur Loire.



Venez assister au spectacle de fin d'année des enfants de l'école qui aura lieu le 20 juin à 20h à l'espace Blareau. Cette année, le spectacle aura comme thèmes : Jules Vernes et la Seine.

Pour plus d'informations consulter le site de l'école <http://perso.orange.fr/ecole.stpere-sur-loire/>



Les Guinguettes de l'été, au jardin public dans un joli cadre au bord de la Loire, auront lieu les dimanches à 15h : le 15 juin, le 13 juillet, le 27 juillet et le 10 août.



Le loto des anciens aura lieu le dernier dimanche du mois d'août.